

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.069

L'An Deux Mille Deux, le 22 mai à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

6 MAI 2002

**DATE D'AFFICHAGE**

6 MAI 2002

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, M. LE GUEUT, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : M. HUGENDOBLER représenté par M. LE GUEUT  
Mme MONTRON représentée par Mme LECOMTE  
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY  
Melle LABEYRIE représentée par M. MOST

**ABSENTS-EXCUSES** : NEANT

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 29  
Nombre de Votants : 33

M. CAU a été élu Secrétaire de séance.

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2002 AUX ASSOCIATIONS A  
CARACTERE SOCIAL

**VOTE** : UNANIMITE

La Commission des Affaires Sociales qui s'est réunie le 03 Avril 2002, a proposé une répartition du crédit prévu au Budget Primitif 2002 pour les associations à caractère social.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette répartition :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur
- Vu l'avis de la Commission des affaires sociales du 03 Avril 2002.
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'allouer les subventions 2002 aux associations suivantes :

- Secours Populaire Français	920 E
- Association départementale d'Action Educative	125 E
- Croix Rouge Française	1 680 E
- Association Valentin Haüy	800 E
- Secours Catholique	915 E
- Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles	700 E
- Association des Handicapés du Pays Royannais	610 E
- Association France Coulet Chiens Guides d'Aveugles	1 100 E
- Association des Jeunes Sapeurs Pompiers du Pays Royannais	300 E
	=====
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES</b>	<b>7 150 E</b>
<b>TOTAL CREDIT BUDGET</b>	<b>35 612 E</b>
<b>CREDIT RESERVE</b>	<b>28 462 E</b>

- D'imputer la dépense correspondante à l'Article 6574 - 520 du budget Primitif 2002.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 27 mai 2002  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,

H. THOMAS